

ICOMOS

INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES
CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES
CONSEJO INTERNACIONAL DE MONUMENTOS Y SITIOS
МЕЖДУНАРОДНЫЙ СОВЕТ ПО ВОПРОСАМ ПАМЯТНИКОВ И ДОСТОПРИМЕЧАТЕЛЬНЫХ МЕСТ

A l'attention de Monsieur René Collin
Ministre en charge du Patrimoine de Wallonie
Rue d'Harscamp 22
5000 Namur
Belgique

Notre Réf. : PP/LM/62

Paris, 9 août 2018

Monsieur le Ministre,

Une Alerte Patrimoine au sujet du « Pont des Trous » à Tournai a été déposée auprès de l'ICOMOS par une association du patrimoine dans votre pays.

Cette Alerte fait suite à un projet de reconfiguration des arches du monument pour faciliter la navigation fluviale. Elle témoigne de l'attachement de la population de la région de Tournai à cet ouvrage et à sa valeur immatérielle: le « Pont des Trous » fait partie intégrante de la ville et de son imaginaire collectif.

Selon les porteurs de l'Alerte, ce projet met gravement en péril le monument. Le « Pont des Trous » a récemment fait l'objet d'une « procédure de certificat de patrimoine » et risquerait de faire l'objet d'une procédure en « déclassement ».

Notre organisation a pris bonne connaissance du dossier et d'une large documentation publique. Elle a aussi recueilli l'avis d'experts indépendants sur la valeur matérielle et immatérielle du monument.

L'histoire de la Ville de Tournai est liée de façon indissociable à l'Escaut. Les berges et le « Pont des trous » ont évolué au fil du temps pour répondre aux besoins de la navigation. Aujourd'hui le problème se pose à nouveau et mérite d'être étudié avec le plus grand soin. L'expertise de la Wallonie en matière d'infrastructures et d'ouvrages hydrauliques est mondialement reconnue, y compris à travers l'inscription du Canal du Centre sur la Liste du patrimoine mondial.

Bien que l'Alerte Patrimoine se focalise sur le « Pont des Trous », les travaux envisagés sur celui-ci ne constituent qu'une faible partie d'un projet ambitieux qui concerne la France et la Belgique pour développer la navigation fluviale en Europe du nord-ouest.

Ce programme prévoit une navigation intensive par de grands bateaux à travers la ville de Tournai. Or, le centre historique de Tournai abrite un patrimoine culturel extrêmement riche, dont deux biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, la cathédrale Notre-Dame et le beffroi.

L'intensification de la navigation fluviale à travers la ville historique amène les questions suivantes:

- quelle est la vision, globale et transversale, qui a été définie pour l'avenir de la ville historique de Tournai ?
- comment les travaux projetés, et notamment ceux au « Pont des Trous », impacteront-ils cette vision ?
- quel sera l'impact des travaux et du nouveau trafic fluvial sur la qualité de vie des habitants et usagers de la ville, sur leur identité et leur imaginaire collectif ?
- quel sera l'impact de ces travaux sur les biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial et quelles mesures sont prises en matière de prévention des risques ?

Bien que des concertations publiques ont déjà été menées par la Wallonie, cette Alerte montre que la population a besoin d'être rassurée. Le dialogue et la réflexion devraient être approfondis, en particulier

ICOMOS

INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES
CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES
CONSEJO INTERNACIONAL DE MONUMENTOS Y SITIOS
МЕЖДУНАРОДНЫЙ СОВЕТ ПО ВОПРОСАМ ПАМЯТНИКОВ И ДОСТОПРИМЕЧАТЕЛЬНЫХ МЕСТ

pour répondre aux questions qui sont restées en suspens. C'est pourquoi, l'ICOMOS propose de reporter toute décision de travaux au « Pont des Trous » qui serait irréversible et d'instaurer un moratoire jusqu'à fin 2019.

Ce bref délai permettra de refaire le point sur le dossier et évitera de prendre en cette année 2018 - *l'Année européenne du patrimoine culturel*, une décision qui risque d'être très controversée.

Ce temps de repos pourrait être mis à profit pour porter trois initiatives publiques en matière de recherche historique, de communication et d'études d'incidence sur le patrimoine culturel et mondial. Elles peuvent être portées conjointement par la Wallonie et par la Ville de Tournai.

° établir un inventaire des études existantes du "Pont des Trous", en les approfondissant si nécessaire, et en les complétant par un relevé archéologique et une étude sur sa valeur immatérielle. Le concours des milieux académiques pourrait être sollicité pour réaliser cette démarche, qui pourrait être complétée par un symposium scientifique pluridisciplinaire.

° communiquer sur les scénarios pour le trajet fluvial et le projet du « Pont des Trous », sur les raisons pour lesquelles certaines options ont été écartées ou revues, sur les marges de négociation possibles. Le dialogue avec la population pourra être poursuivi et les perspectives d'avenir de leur ville pourront être évoqués.

° évaluer de façon précise l'impact de la navigation intensive et des travaux qui en découlent sur le patrimoine culturel de la ville historique, en particulier sur le patrimoine mondial, ainsi que sur les autres monuments, comme le « Pont des trous ».

Concernant cette dernière proposition, le paragraphe 172 des *Orientations pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, invite les Etats parties à informer le Centre du patrimoine mondial de leur intention d'entreprendre ou d'autoriser des grands travaux dans une zone couverte par la Convention. L'objectif est de vérifier que ces travaux n'aient pas d'impact négatif sur la valeur universelle exceptionnelle du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et de s'assurer que, le cas échéant, le Comité du patrimoine mondial puisse participer à la recherche d'une solution.

L'ICOMOS ne peut qu'encourager l'Etat partie à enclencher l'application du paragraphe 172 sus-mentionné et à réaliser l'évaluation d'impact sur le patrimoine culturel et mondial car les travaux sur le « Pont des trous » et les berges se situent dans la zone tampon du beffroi inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

L'ICOMOS est persuadé que le bref moratoire qui vous est proposé permettra à la Wallonie tout comme à la Ville de Tournai de faire publiquement la démonstration que leurs compétences techniques et culturelles seront mises au service d'un développement durable allié à la préservation du patrimoine culturel et mondial et à sa transmission aux générations futures.

Je puis vous assurer que l'ICOMOS est à la disposition de la Wallonie pour contribuer à trouver les meilleures solutions et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.



Peter Philips
Secrétaire général

CC : ICOMOS Belgique